



Démission d'un co-gérant d'une sarl

Par **csyl29**, le **12/07/2010** à **12:12**

Bonjour,

Suite à une mésentente entre les 2 associés de la SARL, un co-gérant a transmis sa démission de la gérance.

Y a-t-il une date limite pour répondre à ce courrier ? Le co-gérant restant a-t-il le droit de refuser cette démission ?

Quel serait l'impact sur les remboursements de l'achat du bien (restaurant) auprès de la banque ?

Avec mes remerciements anticipés